



**SNC • LAVALIN**

**T1**

**États financiers consolidés  
intermédiaires résumés** (non audité)

Aux et pour les périodes de trois mois se  
terminant les 31 mars 2014 et 2013

Groupe SNC-Lavalin inc.

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	31 mars 2014	31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 060 041 \$	1 108 694 \$
Liquidités soumises à restrictions		11 358	54 616
Créances clients		1 231 975	1 106 360
Contrats en cours		644 452	646 019
Autres actifs financiers courants		850 107	760 813
Autres actifs courants		252 696	239 263
<b>Total des actifs courants</b>		<b>4 050 629</b>	<b>3 915 765</b>
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4	5 625 991	5 132 027
Excluant les ICI		178 556	180 368
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	462 779	448 677
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	4	434 811	426 868
Goodwill	5	582 746	576 929
Actif d'impôt sur le résultat différé		266 164	254 421
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		316 094	300 758
Actifs financiers non courants		369 907	201 276
Autres actifs non courants		341 389	335 536
<b>Total de l'actif</b>		<b>12 629 066 \$</b>	<b>11 772 625 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs		2 175 160 \$	2 145 755 \$
Acomptes reçus sur contrats		212 366	226 028
Produits différés		977 358	981 584
Autres passifs financiers courants		461 178	411 228
Autres passifs courants		159 169	153 894
Avances liées à des arrangements de financement de contrats		141 476	87 188
Tranche à court terme des provisions		126 338	159 661
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	4	734 970	277 392
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 988 015</b>	<b>4 442 730</b>
Dettes à long terme :			
Avec recours		348 782	348 733
Sans recours provenant des ICI	4	3 743 012	3 536 912
Autres passifs financiers non courants		126 508	125 044
Tranche à long terme des provisions		288 435	257 271
Autres passifs non courants		748 638	737 767
Passif d'impôt sur le résultat différé		283 134	283 925
<b>Total du passif</b>		<b>10 526 524</b>	<b>9 732 382</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		508 415	497 130
Résultats non distribués		1 661 834	1 610 503
Autres composantes des capitaux propres	11	(71 405)	(70 975)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 098 844	2 036 658
Participations ne donnant pas le contrôle		3 698	3 585
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 102 542</b>	<b>2 040 243</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>12 629 066 \$</b>	<b>11 772 625 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE  
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2014

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social						Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>151 807</b>	<b>497 130 \$</b>	<b>1 610 503 \$</b>	<b>(70 975) \$</b>	<b>2 036 658 \$</b>	<b>3 585 \$</b>	<b>2 040 243 \$</b>	
Résultat net pour la période	–	–	94 590	–	94 590	102	94 692	
Autres éléments du résultat global de la période	–	–	(6 172)	(430)	(6 602)	–	(6 602)	
Total du résultat global de la période	–	–	88 418	(430)	87 988	102	88 090	
Dividendes déclarés (note 10)	–	–	(36 496)	–	(36 496)	–	(36 496)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	–	–	1 863	–	1 863	–	1 863	
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	268	11 285	(2 454)	–	8 831	–	8 831	
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	11	11	
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>152 075</b>	<b>508 415 \$</b>	<b>1 661 834 \$</b>	<b>(71 405) \$</b>	<b>2 098 844 \$</b>	<b>3 698 \$</b>	<b>2 102 542 \$</b>	

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE  
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2013

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social						Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>151 069</b>	<b>463 740 \$</b>	<b>1 714 379 \$</b>	<b>(102 686) \$</b>	<b>2 075 433 \$</b>	<b>3 003 \$</b>	<b>2 078 436 \$</b>	
Résultat net pour la période	–	–	53 623	–	53 623	77	53 700	
Autres éléments du résultat global de la période	–	–	(2 155)	8 896	6 741	–	6 741	
Total du résultat global de la période	–	–	51 468	8 896	60 364	77	60 441	
Dividendes déclarés (note 10)	–	–	(34 814)	–	(34 814)	–	(34 814)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	–	–	1 801	–	1 801	–	1 801	
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	303	15 110	(2 926)	–	12 184	–	12 184	
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	29	29	
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>151 372</b>	<b>478 850 \$</b>	<b>1 729 908 \$</b>	<b>(93 790) \$</b>	<b>2 114 968 \$</b>	<b>3 109 \$</b>	<b>2 118 077 \$</b>	

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

**COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT**  
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT  
PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

	note	2014	2013
<b>Produits par activité :</b>			
Services		503 605 \$	650 671 \$
Ensembles		610 156	723 422
O&M		375 180	382 875
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		183 385	121 988
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		47 823	21 300
		<b>1 720 149</b>	<b>1 900 256</b>
Coûts directs liés aux activités		<b>1 363 242</b>	<b>1 593 765</b>
<b>Marge brute</b>		<b>356 907</b>	<b>306 491</b>
Frais de vente, généraux et administratifs		<b>186 847</b>	<b>207 074</b>
Coûts de restructuration	6	<b>1 184</b>	-
<b>RAII</b>		<b>168 876</b>	<b>99 417</b>
Charges financières	7	<b>55 008</b>	<b>36 821</b>
Produit financier	7	<b>(4 454)</b>	<b>(3 621)</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>118 322</b>	<b>66 217</b>
Impôts sur le résultat		<b>23 630</b>	<b>12 517</b>
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>94 692 \$</b>	<b>53 700 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>			
Actionnaires de SNC-Lavalin		<b>94 590 \$</b>	<b>53 623 \$</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>102</b>	<b>77</b>
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>94 692 \$</b>	<b>53 700 \$</b>
<b>Résultat par action (en \$)</b>			
De base		<b>0,62 \$</b>	<b>0,35 \$</b>
Dilué		<b>0,62 \$</b>	<b>0,35 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)</b>			
De base	9	<b>151 903</b>	<b>151 233</b>
Dilué		<b>152 257</b>	<b>151 603</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**  
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	<b>2014</b>		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	<b>94 590 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>94 692 \$</b>
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	10 955	-	10 955
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	69	-	69
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	(8 406)	-	(8 406)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	(7 669)	-	(7 669)
Impôts sur le résultat (note 11)	4 621	-	4 621
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>(430)</b>	<b>-</b>	<b>(430)</b>
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	(7 071)	-	(7 071)
Impôts sur le résultat (note 11)	899	-	899
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>(6 172)</b>	<b>-</b>	<b>(6 172)</b>
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(6 602)	-	(6 602)
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>87 988 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>88 090 \$</b>

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	<b>2013</b>		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	53 623 \$	77 \$	53 700 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	10 249	-	10 249
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	807	-	807
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	(3 290)	-	(3 290)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	(2 266)	-	(2 266)
Impôts sur le résultat (note 11)	3 396	-	3 396
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>8 896</b>	<b>-</b>	<b>8 896</b>
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	(2 702)	-	(2 702)
Impôts sur le résultat (note 11)	547	-	547
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>(2 155)</b>	<b>-</b>	<b>(2 155)</b>
Total des autres éléments du résultat global pour la période	6 741	-	6 741
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>60 364 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>60 441 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

**TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

	note	2014	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net pour la période		94 692 \$	53 700 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :			
Provenant des ICI		40 356	28 581
Excluant les ICI		18 118	15 524
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net		23 630	12 517
Impôts sur le résultat payé		(46 529)	(46 662)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	7	50 554	33 200
Intérêts payés :			
Provenant des ICI		(32 695)	(13 257)
Excluant les ICI		(11 611)	(11 126)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	8A	1 863	1 801
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	8B	3 513	648
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(47 784)	(21 300)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		30 133	17 950
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets	2B	(16 789)	(1 595)
Autres		14 840	(1 045)
		<b>122 291</b>	<b>68 936</b>
Variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie	12	<b>(359 680)</b>	<b>(147 419)</b>
Flux de trésorerie nets affectés aux activités opérationnelles		<b>(237 389)</b>	<b>(78 483)</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		(284 130)	(188 388)
Excluant les ICI		(17 235)	(7 545)
Paiements au titre des ICI		(4 906)	(7 256)
Acquisition d'entreprises		-	(352)
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions	2B	29 303	(5 450)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(27 099)	(11 423)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		18 223	1 593
Augmentation des placements à court terme et à long terme	4A	(260 492)	-
Diminution des placements à court terme et à long terme		13 347	-
Autres		(127)	(2 131)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		<b>(533 116)</b>	<b>(220 952)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		806 999	60 729
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(151 271)	(954)
Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats		53 906	-
Produit de l'exercice d'options sur actions		8 831	12 184
Autres		1 058	1 093
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		<b>719 523</b>	<b>73 052</b>
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 329	777
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(48 653)</b>	<b>(225 606)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>		<b>1 108 694</b>	<b>1 174 900</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>1 060 041 \$</b>	<b>949 294 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	9
4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	11
5. GOODWILL	13
6. COÛTS DE RESTRUCTURATION	14
7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	14
8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	14
9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	15
10. DIVIDENDES	15
11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	15
12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT HORS EFFET DE TRÉSORERIE	17
13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	17
14. PASSIFS ÉVENTUELS	18
15. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	21

# Groupe SNC-Lavalin inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

(NON AUDITÉ)

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou de ses partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction et de l'exploitation et entretien, qui sont désignés collectivement « I&C », par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI » dans ces états financiers.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception du changement d'une méthode comptable, tel qu'il est présenté à la note 2C.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Elles sont demeurées inchangées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2013.

Le 8 mai 2014, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### B) CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets afin de fournir de l'information détaillée sur cet élément. Par conséquent, le montant de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets de 1,6 million \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013 a été reclassé du poste « Autres » au poste « Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets » inclus dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie.

Aussi, au cours du premier trimestre de 2014, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de la variation de la position des liquidités soumises à restrictions afin de fournir de l'information détaillée sur cet élément. Par conséquent, le montant de la variation des liquidités soumises à restrictions de 5,5 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013 a été reclassé du poste « Autres » au poste « Variation des liquidités soumises à restrictions » inclus dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie.

### C) CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours du premier trimestre de 2014, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter les changements effectués à sa structure interne de présentation de l'information financière et a modifié sa mesure du rendement pour ses secteurs à présenter en remplaçant le « résultat d'exploitation » par le « résultat sectoriel avant intérêts et impôts » (« RAII sectoriel »), tel qu'il est présenté à la note 3. Ce changement de la méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

### D) INTERPRÉTATION ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2014

L'interprétation et les modifications à la norme existante suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- L'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, (« IFRIC 21 ») examine comment une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, qui ne sont pas des impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- Les modifications intitulées « *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* » (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

L'application initiale rétrospective de l'IFRIC 21 et des modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, (« IAS 36 ») n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société. L'application initiale de l'IFRIC 21 et des modifications à l'IAS 36 a été mise en œuvre selon leurs dispositions transitoires et selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

### E) NORME ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications et les séries de modifications suivantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (à l'exception des modifications à l'IFRS 2 et à l'IFRS 3 tel qu'il est indiqué ci-dessous), et l'application anticipée est permise :

- Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
  - Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service » et sont applicables aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions pour lesquelles la date d'attribution est le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ou une date postérieure.
  - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), clarifient le fait qu'une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture pour tout regroupement d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ou une date postérieure, peu importe si la contrepartie éventuelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
- Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
  - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
  - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une date établie provisoirement par l'IASB, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et ii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de cette norme sur ses états financiers.

## 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au cours du premier trimestre de 2014, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter les changements effectués à sa structure interne de présentation de l'information financière. Les secteurs à présenter de SNC-Lavalin sont désormais : i) **Ressources, environnement et eau** (« REE »); ii) **Énergie**; iii) **Infrastructures**; et iv) **ICI**. La Société également fournit de l'information additionnelle sur certains de ses sous-secteurs, notamment les sous-secteurs Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, et Environnement et eau du secteur REE, ainsi que sur les sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance (« O&M ») du secteur Infrastructures.

Tous les secteurs et sous-secteurs sont décrits ci-après.

Le secteur **REE** comprend :

- Le sous-secteur Mines et métallurgie qui comprend une gamme complète d'activités pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
- Le sous-secteur Pétrole et gaz qui comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux produits chimiques spéciaux, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux usines de gaz naturel liquéfié et aux terminaux de regazéification, à la gazéification du charbon, au captage, au transport et au stockage de CO<sub>2</sub>, aux oléoducs et aux gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
- Le sous-secteur Environnement et eau qui comprend des activités d'ingénierie dans plusieurs domaines : acoustique, qualité de l'air et changements climatiques, étude d'impact et mobilisation des collectivités, services géoenvironnementaux, évaluation et remise en état de sites, évaluation des risques et gestion des ressources hydriques.

Le secteur **Énergie** comprend des projets liés à la production d'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, ainsi qu'aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le secteur **Infrastructure** comprend :

- Le sous-secteur Infrastructures et construction qui comprend des projets dans un vaste éventail de secteurs : hôpitaux, transport collectif, métro, routes, ponts, aéroports, ports et havres, architecture et ingénierie d'installations (structures, mécanique, électricité), industries (pharmaceutique, agroalimentaire, sciences de la vie, automatisation, procédés industriels), géotechnique et essais des matériaux, et infrastructures hydriques et usines de traitement d'eau.
- Les activités du sous-secteur O&M qui consistent à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des routes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des baraquements de chantier et des camps militaires.

**ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure, pour lesquels de plus amples renseignements sont fournis à la note 4.

De plus, tel qu'il est présenté à la note 2C, la Société a modifié sa mesure du rendement pour ses secteurs à présenter en remplaçant le « résultat d'exploitation » par le « résultat sectoriel avant intérêts et impôts » (« RAII sectoriel »). Par conséquent, la Société ne calcule plus l'intérêt imputé, qui était auparavant attribué aux secteurs autres qu'ICI à un taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excédaient les passifs courants ou vice-versa. Aussi, la Société n'inclut plus les charges financières nettes et les impôts sur le résultat dans sa mesure du rendement du secteur ICI.

De plus, suite au changement apporté à l'information sectorielle, la Société a révisé ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et groupes d'UGT et a réalloué le goodwill en conséquence, tel qu'il est détaillé à la note 5.

Les produits et le RAII sectoriels de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2014		2013 <sup>(1)</sup>	
	PRODUITS	RAII	PRODUITS	RAII
<b>Ressources, environnement et eau</b>				
Mines et métallurgie	229 212 \$	6 569 \$	408 505 \$	5 108 \$
Pétrole et gaz	103 504	(3 407)	156 867	6 215
Environnement et eau	29 741	(4 626)	32 707	(960)
	362 457	(1 464)	598 079	10 363
<b>Énergie</b>	287 375	18 844	369 534	37 957
<b>Infrastructures</b>				
Infrastructures et construction <sup>(2)</sup>	463 929	13 532	406 480	(33 502)
Opérations et maintenance	375 180	17 048	382 875	11 236
	839 109	30 580	789 355	(22 266)
<b>ICI</b>	231 208	121 980	143 288	73 243
	1 720 149 \$	169 940 \$	1 900 256 \$	99 297 \$
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts inclus ci-dessus		120		120
Coûts de restructuration (note 6)		(1 184)		-
<b>RAII</b>		168 876		99 417
Charges financières nettes (note 7)		50 554		33 200
Résultat avant impôts sur le résultat		118 322		66 217
Impôts sur le résultat		23 630		12 517
<b>Résultat net pour la période</b>		94 692 \$		53 700 \$
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>				
Actionnaires de SNC-Lavalin		94 590 \$		53 623 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		102 \$		77 \$
<b>Résultat net pour la période</b>		94 692 \$		53 700 \$

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à la mesure du rendement pour les secteurs à présenter de la Société.

<sup>(2)</sup> Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014, la RAII du sous-secteur était de 13,5 millions \$ comparativement à un RAII du sous-secteur négatif de 33,5 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013 principalement attribuable à : i) un renversement de la provision pour risque comptabilisée en 2013 relativement aux lettres de crédit au titre d'un projet en Libye sur lesquelles une tentative de retrait a été effectué, ii) une provision pour risque enregistrée au premier trimestre de 2014 s'appliquant à la totalité des liquidités détenues en Libye en raison du risque accru associé à la disponibilité de ces fonds, la situation s'étant détériorée dans ce pays au premier trimestre de 2014, ainsi que iii) un montant d'environ 32 millions \$ constaté au premier trimestre de 2013 pour des coûts supplémentaires dans le cadre d'un projet hospitalier d'envergure.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », son résultat net provenant d'I&C, ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink et son résultat net provenant des autres ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

	2014	2013
<b>Informations supplémentaires :</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	30 803 \$	18 585 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :		
Provenant de l'Autoroute 407	29 355	16 774
Provenant d'AltaLink	23 223	13 670
Provenant des autres ICI	11 209	4 594
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période</b>	<b>94 590 \$</b>	<b>53 623 \$</b>

### 4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

#### Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

#### Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

#### 4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

##### A) AJOUTS D'ICI ET DIMINUTION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI

###### I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2014

###### INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP

En février 2014, la Société a annoncé qu'InPower BC General Partnership, sa filiale en propriété exclusive, a signé avec BC Hydro une entente visant la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada, en vertu d'un contrat de 20 ans. SNC-Lavalin fournira les services d'ingénierie et de construction, alors que l'entretien de la centrale de 132 MW sera assuré par un partenariat entre SNC-Lavalin et Industrias Metalúrgicas Pescarmona S.A.I.C. y F.

Le financement du coût en capital du projet proviendra en partie d'une facilité de crédit et d'une émission d'obligations à long terme de premier rang, les deux sans recours envers SNC-Lavalin. Le montant maximum total de la facilité de crédit est de 63,2 millions \$. La facilité de crédit porte intérêt à un taux : i) de 4,15 % jusqu'en 2019; et ii) CDOR majoré de 1,10 % de 2019 à l'échéance en 2021. Les obligations à long terme de premier rang émises au montant maximum total de 299,2 millions \$ portent intérêt à un taux de 4,471 %, viennent à échéance en 2033 et sont présentées au titre de la dette à long terme sans recours provenant des ICI à l'état consolidé de la situation financière de la Société. À l'émission d'obligations de premier rang, un montant de 260,5 millions \$ a été investi en billets de dépôt qui viennent à échéance jusqu'en 2017.

L'investissement de SNC-Lavalin dans InPower BC General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

###### II) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

###### RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le Rideau Transit Group Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

###### ASTORIA PROJECT PARTNER II LLC (« ASTORIA II »)

En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II. La Société comptabilise la participation restante de 6,2 % comme un actif financier disponible à la vente. Cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôt de 73,0 millions \$ (gain après impôt de 36,2 millions \$) dans le compte consolidé de résultat pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2013 par suite de la cession partielle de cet ICI, y compris le gain sur la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de la Société découlant de la perte de l'influence notable sur cet ICI.

#### 4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

##### B) VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 MARS 2014	31 DÉCEMBRE 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	180 158 \$	17 775 \$
Liquidités soumises à restrictions	7 114	10 485
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	293 765	190 140
Immobilisations corporelles <sup>(2)</sup>	5 625 991	5 132 027
Goodwill	203 786	203 786
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants <sup>(3)</sup>	656 289	477 702
Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé	266 672	258 726
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 233 775</b>	<b>6 290 641</b>
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	742 985	491 484
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours <sup>(4)</sup>	734 970	277 392
Dette à long terme sans recours <sup>(4)</sup>	3 743 012	3 536 912
Autres passifs financiers non courants	114 785	113 662
Provisions et autres passifs non courants	749 465	738 841
<b>Total du passif</b>	<b>6 085 217</b>	<b>5 158 291</b>
<b>Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale <sup>(5)</sup></b>	<b>1 148 558 \$</b>	<b>1 132 350 \$</b>
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(6)</sup>	462 779 \$	448 677 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	434 811	426 868
<b>Valeur comptable nette totale des ICI</b>	<b>2 046 148 \$</b>	<b>2 007 895 \$</b>

- (1) L'augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014 est principalement attribuable au produit d'une facilité de crédit garantie, sans recours pour la Société, à être utilisée uniquement dans le but de financer les injections de capitaux propres de la Société dans sa filiale AltaLink, L.P.
- (2) L'augmentation d'immobilisations corporelles provenant des ICI du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014 est attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles par AltaLink pour un décaissement total de 284,1 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014.
- (3) L'augmentation de la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession des services et d'actifs financiers non courants du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014 est principalement attribuable au produit d'émission d'obligations de premier rang par InPower BC General Partnership qui a été investi en billets de dépôt (voir note 4A).
- (4) L'augmentation de la dette à court terme sans recours et de la dette à long terme sans recours du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014 est principalement attribuable à l'endettement supplémentaire engagé par les ICI, notamment AltaLink et InPower BC General Partnership.
- (5) L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 1 052,2 millions \$ au 31 mars 2014 (31 décembre 2013 : 1 019,5 millions \$).
- (6) Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant au 31 mars 2014 et au 31 décembre 2013.

#### 5. GOODWILL

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est alloué aux UGT ou groupes d'UGT, qui sont les unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

Tel qu'il est indiqué à la note 3, suite aux modifications apportées à ses secteurs à présenter, la Société a révisé ses UGT et groupes d'UGT et a réalloué le goodwill en conséquence. Au 31 mars 2014 et au 31 décembre 2013, le goodwill de la Société a été alloué aux UGT et groupes d'UGT suivants :

UGT OU GROUPE D'UGT	31 MARS 2014	31 DÉCEMBRE 2013
AltaLink	203 786 \$	203 786 \$
REE	135 397	-
Énergie	67 965	-
Infrastructure	175 598	-
Services et ensembles - Europe	-	94 732
Services et ensembles - Brésil	-	55 740
Service et ensembles - Autres	-	197 586
O&M	-	25 085
	<b>582 746 \$</b>	<b>576 929 \$</b>

## 6. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 1,2 million \$ au premier trimestre de 2014 (premier trimestre de 2013 : néant). Les coûts de restructuration payés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2014 ont totalisé 5,2 millions \$ (31 mars 2013 : néant). Le montant de la provision pour coûts de restructuration a totalisé 12,8 millions \$ au 31 mars 2014 (31 décembre 2013 : 16,8 millions \$). Ces coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés au cours du premier trimestre de 2014 sont principalement liés à des indemnités de départ.

## 7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2014			2013		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL
<b>Produit financier</b>	<b>(1 394) \$</b>	<b>(3 060) \$</b>	<b>(4 454) \$</b>	<b>(3 374) \$</b>	<b>(247) \$</b>	<b>(3 621) \$</b>
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	5 432	-	5 432	5 429	-	5 429
Sans recours :						
AltaLink	-	43 841	43 841	-	28 269	28 269
Autre	-	4 341	4 341	-	1 895	1 895
Autre	(52)	1 446	1 394	(481)	1 709	1 228
<b>Charges financières</b>	<b>5 380</b>	<b>49 628</b>	<b>55 008</b>	<b>4 948</b>	<b>31 873</b>	<b>36 821</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>3 986 \$</b>	<b>46 568 \$</b>	<b>50 554 \$</b>	<b>1 574 \$</b>	<b>31 626 \$</b>	<b>33 200 \$</b>

## 8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### A) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2014 était de 1,9 million \$ (période de trois mois terminée le 31 mars 2013 : 1,8 million \$).

Au cours des premiers trimestres de 2014 et de 2013, aucune option sur actions n'a été attribuée aux employés.

Au 31 mars 2014, 3 977 628 options sur actions étaient en cours (31 décembre 2013 : 4 438 529 options sur actions), alors que 2 414 850 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société (31 décembre 2013 : 2 329 416 options sur actions).

### B) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

Au cours du premier trimestre de 2014, la Société a introduit le régime d'unités de participation en actions de 2014 (« régime d'UAP de 2014 ») au bénéfice de certains de ses employés clés. Le régime d'UAP de 2014 est similaire au régime d'UAP de 2009 à l'exception, notamment, du fait i) que l'acquisition des droits des unités dans son intégralité est à la fin de la deuxième année civile suivant l'année civile au cours de laquelle l'attribution a été effectuée ; et ii) qu'en cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis sur une base de *pro rata*.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions attribuée pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2014 et 2013 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2014		2013	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDERÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDERÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)
Régime d'unités de participation en actions de 2009 <sup>(1)</sup>	-	- \$	55 150	43,01 \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009	-	- \$	58 650	43,01 \$
Régime d'unités d'actions restreintes	-	- \$	15 161	43,01 \$
Régime d'unités d'actions différées	<b>8 307</b>	<b>46,89 \$</b>	<b>10 600</b>	<b>40,10 \$</b>

<sup>(1)</sup> Aucune unité n'est disponible pour des attributions futures en vertu du régime d'UAP de 2009 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La charge de rémunération constatée au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2014 pour les régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 3,5 millions \$ (période de trois mois terminée le 31 mars 2013 : 0,6 million \$).

## 9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mars 2014 et 2013 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS (EN MILLIERS)	2014	2013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	151 903	151 233
Effet dilutif des options sur actions	354	370
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué</b>	<b>152 257</b>	<b>151 603</b>

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2014, 1 772 000 options sur actions en cours (période de trois mois terminée le 31 mars 2013 : 2 014 150 options sur actions en cours) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives.

## 10. DIVIDENDES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2014, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 36,5 millions \$ ou de 0,24 \$ par action (période de trois mois terminée le 31 mars 2013 : 34,8 millions \$ ou 0,23 \$ par action). Au 31 mars 2014, ce montant était payable le 3 avril 2014 (31 mars 2013 : 5 avril 2013) et est inclus au poste « Autres passifs financiers courants » de l'état consolidé de la situation financière.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2014	2013
Dividendes à payer au 1 <sup>er</sup> janvier	- \$	- \$
Dividendes déclarés au cours de la période	36 496	34 814
Dividendes payés au cours de la période	-	-
<b>Dividendes à payer au 31 mars</b>	<b>36 496 \$</b>	<b>34 814 \$</b>

## 11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite des impôts sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 mars 2014 et au 31 décembre 2013 :

	31 MARS 2014	31 DÉCEMBRE 2013
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(36 108) \$	(47 063) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	2 665	2 605
Couvertures de flux de trésorerie	(8 402)	(2 375)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(29 560)	(24 142)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(71 405) \$</b>	<b>(70 975) \$</b>

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

## 11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2014 et 2013 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS		
	2014	2013
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de la période	(47 063) \$	(47 975) \$
Gains de la période courante	10 955	10 249
Solde à la fin de la période	(36 108)	(37 726)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au début de la période	2 605	2 558
Gains de la période courante	202	807
Impôts liés aux gains de la période courante	(27)	(186)
Reclassement en résultat net	(133)	-
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	18	-
Solde à la fin de la période	2 665	3 179
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de la période	(2 375)	395
Pertes de la période courante	(12 813)	(4 085)
Impôts liés aux pertes de la période courante	3 262	534
Reclassement en résultat net	4 407	795
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(883)	2 361
Solde à la fin de la période	(8 402)	-
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de la période	(24 142)	(57 664)
Quote-part de la période courante	(10 608)	(3 953)
Impôts liés à la quote-part de la période courante	3 030	1 109
Reclassement en résultat net	2 939	1 687
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(779)	(422)
Solde à la fin de la période	(29 560)	(59 243)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(71 405) \$</b>	<b>(93 790) \$</b>

### GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2014 et 2013 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2014			2013		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(24 377) \$	6 353 \$	(18 024) \$	(22 136) \$	5 690 \$	(16 446) \$
Constaté au cours de la période	(7 071)	899	(6 172)	(2 702)	547	(2 155)
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(31 448) \$</b>	<b>7 252 \$</b>	<b>(24 196) \$</b>	<b>(24 838) \$</b>	<b>6 237 \$</b>	<b>(18 601) \$</b>

## 12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT HORS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement hors effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés dans les tableaux des flux de trésorerie :

	TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	
	2014	2013
Augmentation des créances clients	<b>(120 097) \$</b>	(36 555) \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	<b>4 588</b>	(119 509)
Augmentation des autres actifs financiers courants	<b>(20 305)</b>	(34 646)
Diminution (augmentation) des autres actifs courants	<b>17 131</b>	(11 748)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	<b>(213 382)</b>	63 046
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	<b>(13 707)</b>	13 895
Diminution des produits différés	<b>(8 690)</b>	(43 827)
Augmentation des autres passifs financiers courants	<b>4 791</b>	21 228
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	<b>(10 009)</b>	697
<b>Variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie</b>	<b>(359 680) \$</b>	(147 419) \$

## 13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour les trois premiers mois de 2014, SNC-Lavalin a constaté des produits de 159,3 millions \$ (trois premiers mois de 2013 : 160,2 millions \$), tirés des contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 47,8 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014 (période de trois mois terminée le 31 mars 2013 : 21,3 millions \$). Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 354,8 millions \$ (période de trois mois terminée le 31 mars 2013 : 323,5 millions \$), ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 47,0 millions \$ au 31 mars 2014 (31 décembre 2013 : 35,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 322,0 millions \$ au 31 mars 2014 (31 décembre 2013 : 300,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 155,2 millions \$ au 31 mars 2014 (31 décembre 2013 : 155,2 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

## 14. PASSIFS ÉVENTUELS

### A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

#### Enquêtes de la GRC

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE »), ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord. Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la LCAPE.

La GRC mène également une enquête officielle (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction en violation de la LCAPE, du *Code criminel* (Canada) (le « Code criminel ») et du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada (la « Résolution de l'ONU »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre deux autres anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la LCAPE, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation de la Résolution de l'ONU.

Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à ces événements et que la Société continue de coopérer avec la GRC dans le cadre des enquêtes menées par cette dernière, ces enquêtes pourraient donner lieu à des accusations au criminel contre la Société et/ou certaines de ses filiales en vertu de la LCAPE, du Code criminel et/ou de la Résolution de l'ONU et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations. Les enquêtes de la GRC et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les enquêtes de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

## 14. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

### Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, la Société et certaines de ses filiales ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, tel qu'il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la LCAPE, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à un sous-contrat public.

### Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées.

Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, certaines des autres sociétés affiliées de la Société demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

### Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment (y compris les enquêtes de la GRC), dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tel que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

## 14. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

L'issue des enquêtes susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

En raison des incertitudes entourant l'issue de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

### B) RECOURS COLLECTIFS

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres diverses baisses du cours des actions.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demanderesse limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesse à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

## 14. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

### C) AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

## 15. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 1<sup>er</sup> mai 2014, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente liant les parties en vue de vendre 100 % de sa participation dans AltaLink Holdings, L.P. (« AHLP »), la société-mère d'AltaLink, L.P., à Berkshire Hathaway Energy. Le processus de vente est soumis aux approbations réglementaires d'usage, notamment celle de l'*Alberta Utilities Commission*, conformément à la *Loi sur la concurrence* et la *Loi sur Investissement Canada*.

Puisqu'il est prévu que les actifs et les passifs d'AHLP seront réalisés au cours de cette transaction, la Société présentera, sur une base prospective, le montant total de ces actifs et de ces passifs d'AHLP comme « détenus en vue de la vente » dans son état consolidé de la situation financière. Ces actifs et passifs s'élevaient à 6,4 milliards \$ et à 5,2 milliards \$, respectivement, au 31 mars 2014. Les actifs nets d'AHLP fluctueront, notamment en fonction d'injections de capitaux propres et des résultats nets d'AHLP, jusqu'à la clôture de la transaction.

La Société cessera aussi l'amortissement des actifs non courants d'AHLP sur une base prospective. L'amortissement de ces actifs non courants s'élevait à 40,4 millions \$ au cours du premier trimestre de 2014.



**SNC • LAVALIN**

[www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)

**SNC-LAVALIN**

455, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1Z3

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795